

DECRET. N° 95-168 du 22 Mai 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,  
Ministre chargé des Relations avec  
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-  
nement de l'intérim de Monsieur Robert  
M. DOSSOU, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération pour  
compter du 27 Mai 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

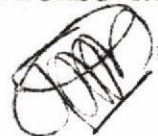
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 27 Mai 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN2CS 2 CC 2 MEPR-DN 2 MAEC-MRR 4 SGG 4 AUTRES  
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-